

**DOCUMENT TITLE:** Conditions générales standard de vente

**ENTITIES COVERED:** Composites One Canada ULC

**EFFECTIVE DATE:** 2025

- 1. OFFRE ET ACCEPTATION.** Les présentes Conditions générales standard de vente (les présentes « Conditions standard ») font partie de toutes les opérations et transactions entre Composites One Canada ULC (« Composites One ») et vous, l'Acheteur (« vous » ou l'« Acheteur ») et régissent ces opérations et transactions et remplacent toutes les conditions générales des documents de l'Acheteur. Si un formulaire de documents autre que les présentes Conditions standard, y compris vos documents, est utilisé pour soumettre, accepter ou confirmer des bons de commande ou commandes, aucune modalité ou condition dans celui-ci ne s'applique et les présentes Conditions standard prévalent. Si un formulaire de documents que vous soumettez à Composites One constitue une offre ou une acceptation d'une offre d'achat de produits de Composites One, les présentes Conditions standard régissent le contrat qui en résulte. Votre acceptation de toute offre par Composites One de vous vendre des produits est et sera limitée aux présentes Conditions standard et aux modalités supplémentaires énoncées par Composites One dans cette offre. **VOUS ÊTES NOTIFIÉ PAR LES PRÉSENTES QUE COMPOSITES ONE S'OPPOSE À TOUTE MODALITÉ OU CONDITION SUPPLÉMENTAIRE OU DIFFÉRENTE CONTENUE DANS TOUTE ACCEPTATION OU OFFRE FAITE PAR VOUS.** Composites One n'est pas réputée avoir renoncé à la présente disposition si elle fait défaut de s'opposer aux conditions apparaissant ou intégrées par renvoi dans un document de l'Acheteur, ou jointes à un tel document. L'acceptation par l'Acheteur des produits prévus dans un contrat de vente de Composites One ou dans un bon de commande accepté par Composites One constitue l'acceptation par l'Acheteur des présentes Conditions générales standard de vente.
- 2. PRIX, QUANTITÉ ET OBJET.** Le prix, la quantité et la description des produits à fournir sont indiqués sur la confirmation de commande ou la facture de Composites One. Les prix ne comprennent pas les frais d'expédition, d'assurance, de vente, d'utilisation, de service, de valeur ajoutée, de marchandises, biens, produits et service, les droits, droits de douane, taxes d'accise ou harmonisées; ces frais et charges peuvent être détaillés séparément sur la facture et doivent être payés par l'Acheteur **[et remis par Composites One]**. Des frais ou charges supplémentaires peuvent être ajoutés pour les moyens d'expédition accélérés ou non habituels, les expéditions aériennes et les exigences d'emballage spécial. À moins d'entente contraire expresse dans une commande et, dans ce cas, uniquement à l'égard d'une telle commande, la livraison par Composites One de 10 % de produits en plus ou en moins par rapport aux quantités spécifiées sur la facture est réputée constituer la livraison des produits commandés. Les quantités et le poids des produits indiqués dans la confirmation de commande ou la facture régissent tous les différends entre les parties, à moins que l'Acheteur ne donne un avis de produits manquants à l'agent du transporteur livreur et à Composites One dans les 24 heures suivant la réception des produits par l'Acheteur. Des frais de restockage seront imposés sur les marchandises, biens et produits retournés.
- 3. MODALITÉS DE PAIEMENT.** À moins d'indication contraire dans une facture émise par Composites One, toutes les erreurs d'écriture, de sténographie ou matérielles sur une facture peuvent être corrigées par Composites One à tout moment. Composites One peut imposer des frais financiers à l'égard d'un montant que vous devez au taux mensuel de 1,5 % (ou au taux maximum autorisé par la loi) pour chaque période de 30 jours de retard de paiement. Vous acceptez de payer les frais raisonnables de recouvrement de Composites One, y compris les honoraires d'avocat pour les comptes en souffrance. Tant que le paiement intégral n'est pas effectué, Composites One a également, et l'Acheteur accorde à Composites One et en faveur de Composites One, une sûreté de premier rang continue grevant tous les produits livrés par Composites One à l'Acheteur, ainsi que tous les produits, remplacements ou substitutions de ces produits. En cas de défaut de l'Acheteur pour quelque raison, Composites One peut, sans avis à l'Acheteur, déclarer toutes les responsabilités, dettes et obligations immédiatement

Doc # 500155-fr-CA 2025.08.25

Le fichier électronique de ce document sur le lecteur de documents contrôlés est le document contrôlé. Le document est « non contrôlé » s'il est imprimé. L'utilisateur final est responsable de vérifier qu'une version imprimée est la version actuelle avant de l'utiliser.

exigibles et payables et a tous les droits et recours d'un créancier garanti en vertu de la *Loi sur les sûretés mobilières (Personal Property Security Act)* (y compris le Code civil du Québec) de la province applicable.

4. **DÉPÔT POUR LES CONTENEURS.** Composites One peut exiger un dépôt pour le retour de tous les conteneurs de produits qui demeurent des biens de Composites One. Ce dépôt majoré des taxes, le cas échéant, doit être payé intégralement lorsque le prix d'achat est exigible. Composites One remboursera ce dépôt à l'Acheteur après le retour des conteneurs de produits applicables; à condition : i) que les conteneurs de produits soient retournés au point d'expédition d'origine de Composites One dans les quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date de la facture; ii) que l'Acheteur ait payé intégralement tous les frais de transport et d'affrètement pour le retour des conteneurs de produits; et iii) que tous les conteneurs de produits retournés soient les mêmes que ceux qui ont été expédiés à l'origine et ne présentent aucune preuve d'abus ou d'usage à des fins autres que le stockage du contenu d'origine. Composites One Acheteur peut facturer à l'Acheteur les frais de nettoyage ou de réparation nécessaires en raison de dommages et peut déduire ces frais du dépôt. L'Acheteur doit inscrire tous les numéros de conteneurs de produits sur les connaissements, bordereaux et documents d'expédition afin de permettre à Composites One de faciliter l'identification et le retour de tout dépôt à l'Acheteur.
5. **LIVRAISON ET DROITS.** Sauf disposition contraire expresse, la livraison des produits doit se faire « en usine » (*Ex Works*) au point d'expédition de Composites One (*Ex Works*, au sens des Incoterms 2020, pour les expéditions à l'extérieur du Canada). Le risque de perte ou de dommage est transféré à l'Acheteur au moment du transfert des produits par Composites One à un transporteur. Il est entendu que l'Acheteur est responsable du paiement de tous les droits, taxes, surtaxes, surcharges, tarifs et de tous les autres frais devant être payés en fonction de l'importation des produits, que les dates de livraison, d'expédition et d'autres dates d'exécution ne sont que des estimations, et que Composites One ne peut en aucun cas être tenue responsable de la perte d'utilisation ou de tout dommage direct, indirect, consécutif ou accessoire résultant d'un retard ou d'un défaut de livraison, quelle que soit la ou les raisons de ce retard ou défaut.
6. **INSPECTION.** Un avis écrit de tout écart ou divergence de commandes, toute erreur d'expédition ou tout dommage aux marchandises doit être remis à Composites One par l'Acheteur dans les 2 jours ouvrables suivant la réception, faute de quoi : i) l'Acheteur est réputé avoir accepté les produits; ii) l'Acheteur renonce irrévocablement à toutes les réclamations et à tous les droits relatifs à ces écarts, divergences, erreurs et dommages; et iii) l'Acheteur assume toute responsabilité et obligation à cet égard, dans chaque cas, sous réserve de la clause 7.
7. **DÉNI DE TOUTE GARANTIE.** COMPOSITES ONE NE FABRIQUE PAS, NE TESTE PAS NI NE CERTIFIE NI N'ATTESTE QUELQUE PRODUIT, MAIS DISTRIBUE UNIQUEMENT DES PRODUITS FABRIQUÉS PAR D'AUTRES. COMPOSITES ONE N'EST RESPONSABLE D'AUCUNE GARANTIE VERBALE OU ÉCRITE NI D'AUCUNE AUTRE DÉCLARATION CONCERNANT DES PRODUITS VENDUS AUX TERMES DES PRÉSENTES. COMPOSITES ONE REJETTE SPÉCIFIQUEMENT TOUTES LES GARANTIES, EXPRESSES OU IMPLICITES, À L'ÉGARD DES PRODUITS, Y COMPRIS, NOTAMMENT TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, TOUTE GARANTIE D'ABSENCE DE CONTREFAÇON DE BREVET, DE BREVETABILITÉ OU DE DROITS PATRIMONIAUX OU DE PROPRIÉTÉ, ET TOUTE GARANTIE CONCERNANT LA CONDITION, L'ÉTAT, LA COULEUR, L'UTILISATION, LA DURÉE DE CONSERVATION, LA MANIPULATION OU D'AUTRES CARACTÉRISTIQUES À L'ÉGARD DES PRODUITS. L'application ou l'affectation des produits distribués aux termes des présentes peut être assujettie à des normes de conception, de fabrication et d'essai relatives à ces produits (y compris les normes ASTM) et l'Acheteur est entièrement responsable de tous les essais et de la vérification de son application ou affectation au moyen de méthodes d'essais approuvées. Composites One convient de mettre à la disposition de l'Acheteur, à la demande et aux frais de l'Acheteur, des copies de toutes les garanties données par un fabricant à l'égard des produits

Doc # 500155-fr-CA 2025.08.25

Le fichier électronique de ce document sur le lecteur de documents contrôlés est le document contrôlé. Le document est « non contrôlé » s'il est imprimé. L'utilisateur final est responsable de vérifier qu'une version imprimée est la version actuelle avant de l'utiliser.

vendus ou distribués par Composites One et, dans la mesure où elles sont cessibles, de les céder à l'Acheteur. Composites One déploiera des efforts raisonnables pour collaborer avec l'Acheteur dans le cadre de la soumission ou présentation par l'Acheteur de réclamations en garantie au fabricant applicable, à la condition que l'Acheteur donne avis de tout vice ou défaut allégué ou invoqué dans les 15 jours suivant la réception des produits par l'Acheteur. COMPOSITES ONE NE DONNE AUCUNE GARANTIE ET NE FAIT AUCUNE DÉCLARATION À L'ÉGARD DES GARANTIES FAITES PAR LE FABRICANT DES PRODUITS OU PAR TOUTE AUTRE PARTIE OU PERSONNE.

8. **LIMITATION DE RESPONSABILITÉ.** COMPOSITES ONE NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE ENVERS VOUS OU TOUTE AUTRE PARTIE DES DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, SPÉCIAUX, ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS (Y COMPRIS, NOTAMMENT, LE TEMPS PERDU, LE MANQUE À GAGNER, LES VENTES PERDUES, LES DOMMAGES RÉSULTANT D'UN RETARD OU D'UN ÉCHEC D'EXPÉDITION, OU LES RÉCLAMATIONS DE TIERS) RÉSULTANT D'OPÉRATIONS OU DE TRANSACTIONS ENTRE VOUS ET COMPOSITES ONE, OU DE LA MANIPULATION, DE L'UTILISATION, DES MÉTHODES DE STOCKAGE OU DE LA POSSESSION DE SES PRODUITS. VOUS CONVENEZ QUE COMPOSITES ONE N'EST PAS RESPONSABLE DES RÉCLAMATIONS EN DOMMAGE LIÉES À L'APPLICABILITÉ OU À L'EXACTITUDE DE TOUT AVIS OU RENSEIGNEMENT, ÉCRIT OU VERBAL, DONNÉ PAR COMPOSITES ONE, SES AGENTS, MANDATAIRES OU EMPLOYÉS. LA RESPONSABILITÉ TOTALE DE COMPOSITES ONE, QU'ELLE SOIT CONTRACTUELLE OU DÉLICTELLE (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE ET LA RESPONSABILITÉ STRICTE) OU AUTRE, DÉCOULANT D'OPÉRATIONS OU DE TRANSACTIONS AVEC VOUS, NE PEUT DÉPASSER LE PRIX RÉEL PAYÉ POUR LES PRODUITS SPÉCIFIQUES DONNANT LIEU À LA RESPONSABILITÉ.
9. **INDEMNISATION.** L'Acheteur convient de tenir indemnes et à couvert Composites One, les membres de son groupe et les employés, agents et mandataires de l'un d'eux, à l'égard de l'ensemble des dommages, responsabilités, obligations, pertes, demandes, jugements, causes d'action, réclamations (y compris, notamment, les revendications à l'égard de contrefaçon ou violation de brevets, droits d'auteur et/ou secrets commerciaux), frais, dépenses et coûts, notamment les honoraires d'avocat, les frais d'enquête, les amendes, les pénalités et les autres frais ou charges réels ou imminents qui découlent de l'utilisation réelle ou prévue des produits par l'Acheteur, de l'exécution, de l'inexécution ou de l'exécution présumée d'un engagement ou d'une entente, ou de la violation d'une déclaration, d'une garantie, d'un engagement ou d'une entente aux termes des présentes ou qui y sont liés.
10. **CIRCONSTANCES IMPRÉVUES.** Toutes les commandes sont susceptibles d'être annulées par Composites One sans responsabilité en cas de changement défavorable important du coût ou de la disponibilité des matériaux ou d'autres circonstances imprévues. Aucune des parties n'est responsable de tout retard ou de tout défaut d'exécution en raison de causes indépendantes de la volonté raisonnable, y compris, notamment, les actes de Dieu, les forces majeures, les guerres, les incendies, les inondations, les accidents, les conflits du travail, les grèves, les pénuries ou les autres perturbations de la chaîne d'approvisionnement, les actions ou mesures gouvernementales, les pannes d'équipement, les émeutes ou les mouvements populaires, les sabotages, les épidémies, les pandémies ou les mesures de quarantaine ou les restrictions semblables.
11. **CONFIDENTIALITÉ.** L'Acheteur reconnaît que tous les renseignements fournis par Composites One et toute autre personne agissant pour le compte de Composites One, que ce soit par écrit, verbalement, par voie électronique ou autrement, et que tous les renseignements recueillis, appris ou observés au sujet de Composites One ou de ses activités dans le cadre de l'exécution des opérations ou transactions envisagées aux présentes, sont réputés être des « Renseignements confidentiels ». L'Acheteur s'engage à maintenir et à protéger la confidentialité des Renseignements confidentiels et à ne pas divulguer les Renseignements confidentiels, sauf dans la mesure où la loi l'exige (et seulement dans la mesure où la loi l'exige), et à l'exception des employés de l'Acheteur qui sont liés par des obligations de confidentialité à l'égard de ces Renseignements confidentiels au moins aussi strictes

Doc # 500155-fr-CA 2025.08.25

Le fichier électronique de ce document sur le lecteur de documents contrôlés est le document contrôlé. Le document est « non contrôlé » s'il est imprimé. L'utilisateur final est responsable de vérifier qu'une version imprimée est la version actuelle avant de l'utiliser.

que celles énoncées aux présentes, et qui ont besoin de connaître ces Renseignements confidentiels aux fins de remplir les obligations de l'Acheteur aux termes des présentes. L'Acheteur est responsable de toute violation des obligations de confidentialité et de non-utilisation énoncées aux présentes par ces employés. L'Acheteur ne peut utiliser les Renseignements confidentiels que dans l'exécution de ses obligations aux termes des présentes et ne peut utiliser les Renseignements confidentiels à aucune autre fin. L'Acheteur doit retourner à Composites One, ou détruire, cette destruction étant confirmée par écrit à Composites One, dans les cinq (5) jours suivant une demande de Composites One, tous les Renseignements confidentiels, et tous les documents et éléments matériels écrits et toutes copies de ceux-ci, y compris les documents et éléments matériels stockés sur support électronique, contenant ou intégrant des Renseignements confidentiels ou fondés par ailleurs sur ceux-ci. La présente disposition demeure en vigueur après toute résiliation des présentes pour quelque motif que ce soit, et en cas de violation ou de menace de violation de la présente disposition, Composites One a droit, en plus de tout autre recours et dommage, à une mesure injonctive sans qu'il soit nécessaire de payer un cautionnement et sans qu'il soit nécessaire de prouver le montant ou l'insuffisance des dommages.

12. **MODIFICATIONS.** Aucun changement, modification ou renonciation à l'égard d'une disposition des présentes ne lie Composites One, à moins qu'il ne soit fait par écrit et signé par un représentant autorisé de Composites One. Le défaut de Composites One de faire valoir des droits découlant des présentes Conditions standard, y compris une violation ou un défaut de l'Acheteur, ne doit pas être interprété comme une renonciation à d'autres droits de Composites One ou à un autre défaut ou violation de l'Acheteur. Si l'Acheteur viole de quelque façon les présentes Conditions standard, l'Acheteur est responsable envers Composites One de tous les frais, coûts et dépenses engagés par Composites One en conséquence, y compris les honoraires d'avocat raisonnables. Composites One se réserve le droit de céder ou de donner en sous-traitance la totalité ou une partie de ses droits et obligations aux termes des présentes, sans le consentement de l'Acheteur et sans avis à l'Acheteur. Les droits et obligations de l'Acheteur aux termes des présentes ne peuvent être cédés **[ou donnés en sous-traitance]** sans le consentement écrit préalable de Composites One.
13. **RÉSILIATION.** Composites One peut résilier le contrat et les présentes Conditions standard, en totalité ou en partie, à tout moment, moyennant un avis écrit à l'Acheteur. Composites One ne saurait être tenue responsable envers l'Acheteur des pertes, dommages, dépenses ou frais résultant de cette résiliation. À la résiliation par Composites One, tous les frais et charges relatifs aux produits expédiés et les frais et charges accessoires sont immédiatement exigibles et payables par l'Acheteur. Le présent droit de résiliation s'ajoute à tous les droits que Composites One possède par ailleurs. L'Acheteur ne peut annuler ou reporter la livraison d'une commande sans le consentement écrit de Composites One, et alors uniquement aux termes de modalités qui indemnisent entièrement Composites One à l'égard de toute perte.
14. **PRESCRIPTIONS À L'ÉGARD DES POURSUITES.** Toute action relative aux présentes Conditions standard ou aux relations d'affaires des parties doit être intentée dans un délai d'un (1) an à partir de la naissance de cette cause d'action, faute de quoi elle sera prescrite, malgré tout délai de prescription prévu par la loi à l'effet contraire, SAUF POUR UNE ACTION EN PAIEMENT DU PRIX INTENTÉE PAR COMPOSITES ONE. Dans le cas d'une action en paiement du prix intentée par Composites One contre l'Acheteur, le délai de prescription alors en vigueur en vertu de la législation applicable s'applique.
15. **CONFORMITÉ AUX LOIS ET RÈGLEMENTS CANADIENS EN MATIÈRE DE CONTRÔLE DES EXPORTATIONS.** À moins d'entente expresse contraire, l'Acheteur est responsable d'obtenir les licences, permis ou autorisations d'Affaires mondiales Canada, de Sécurité publique Canada, de Services publics et Approvisionnement Canada ou d'un autre organisme ou agence de réglementation compétent qui peuvent être requis avant l'exportation de produits du Canada ou la réexportation vers un pays tiers. L'Acheteur convient de se conformer aux lois et règlements applicables en matière de contrôle des exportations, y compris aux exigences de la *Loi sur les licences d'exportation et d'importation* (L.R.C., (1985) c. E-19), la *Loi sur les douanes* (L.R.C., (1985), c. 1 (2e suppl.)), le *Tarif*

Doc # 500155-fr-CA 2025.08.25

Le fichier électronique de ce document sur le lecteur de documents contrôlés est le document contrôlé. Le document est « non contrôlé » s'il est imprimé. L'utilisateur final est responsable de vérifier qu'une version imprimée est la version actuelle avant de l'utiliser.

des douanes (L.C. (1997), c. 36), la *Loi sur la production de défense* (L.R.C., (1985), c. D-1), la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* (L.C. (1999), c. 33), et toutes les autres lois relatives au commerce, à la manutention, à la possession et au transfert de biens, de marchandises, de produits et de technologies. L'Acheteur doit immédiatement aviser Composite One si des privilèges à l'exportation de l'Acheteur sont refusés, suspendus ou révoqués en totalité ou en partie par une entité, une agence ou un organisme gouvernemental canadien ou étranger. Le défaut du gouvernement du Canada ou d'un autre gouvernement de délivrer les licences ou permis d'exportation ou d'importation requis, ou le retrait ou la résiliation d'une licence ou d'un permis d'exportation ou d'importation requis par le gouvernement du Canada ou un autre gouvernement, ne libère pas l'Acheteur de ses obligations aux termes des présentes.

16. **CODE DE CONDUITE.** L'Acheteur reconnaît qu'il a obtenu l'accès au code de conduite de Composites One (*Code of Conduct*), qui peut être consulté à l'adresse <https://www.compositesone.com/code-of-conduct> (en sa version mise à jour de temps à autre, le « Code de conduite »). Dans la mesure où l'Acheteur a un code de conduite ou une politique similaire en vigueur, ce code de conduite ou cette politique ne doit pas être moins rigoureux que le Code de conduite. L'Acheteur doit se conformer au Code de conduite dans l'exercice de ses activités, y compris son exécution des opérations et transactions prévues aux présentes et, dans la mesure applicable, enjoindre à ses sous-traitants autorisés de se conformer au Code de conduite. Si l'Acheteur ou ses sous-traitants autorisés ne se conforment pas au Code de conduite, Composites One peut résilier une commande avec l'Acheteur sans engager la responsabilité de Composites One.
17. **LICENCE.** L'Acheteur accorde par les présentes à Composites One et aux membres de son groupe une licence non exclusive et entièrement libérée d'utilisation des noms commerciaux, des marques de commerce et des logos de l'Acheteur pour effectuer les opérations et transactions envisagées aux présentes et relativement aux documents et éléments matériels de commercialisation de Composites One et des membres de son groupe, y compris son site Web. Malgré ce qui précède, l'Acheteur peut, à tout moment, résilier la licence accordée aux présentes moyennant un préavis écrit raisonnable à Composites One.
18. **LOIS APPLICABLES.** Les présentes Conditions standard sont régies par les lois de la province de la Colombie-Britannique et les lois fédérales du Canada qui s'y appliquent, et l'Acheteur convient que le lieu de toute poursuite ou action en justice relative aux opérations et transactions est la province de la Colombie-Britannique.